

CONSEIL MUNICIPAL

16 février 2015

PROCES VERBAL

L'an deux mille quinze, le seize février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de la Ville d'Ingré, sous la présidence de Monsieur Christian DUMAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2015

Présents :

Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME (à partir de 20 h 00), Pascal SUDRE, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER (à partir de 19 h 55), Hélyette SALAÛN, Thierry AUBINEAU, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Loïc FAYON, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, François LENHARD, Michèle LUCAS, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Hélène LORME ayant donné pouvoir à Christian DUMAS jusqu'à son arrivée.
Evelyne CAU ayant donné pouvoir à François LENHARD.
Jenny OLLIVIER ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE jusqu'à son arrivée.
Sylvie SIGOT ayant donné pouvoir à Loïc FAYON.
Nadège FONTAINE ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ.
Patricia MARTIN ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Absents :

Jean-Louis TOURET.

Début de la séance : 19h00 **Fin de la séance :** 20h30 **Secrétaire :** Baptiste JAUNEAU

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2015

2 – Projets de délibérations

3 – Informations

4 – Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Christian DUMAS souhaite rendre hommage à Annick BOMBLED (EL ALLALI) décédée le mercredi 11 février 2015, à l'âge de 63 ans.

Annick BOMBLED a été Conseillère Municipale d'Ingré au mandat 2008-2014 de la liste « Ingré Cap 2008 ». Elle avait quitté Ingré à sa retraite et de ce fait elle avait démissionné du Conseil Municipal.

Elle avait notamment travaillé comme documentaliste au Lycée Professionnel Maréchal Leclerc de Saint Jean de la Ruelle. Musicienne, elle était engagée dans de nombreuses associations.

J'adresse mes condoléances à sa famille, notamment : à Jacques et Gaëtane BOMBLED, ses parents, Luc et Laëtitia PORHEL; Pierre-Yassine El ALLALI et Mélanie, Yasmine El ALLALI, ses enfants ; Izia et Ambroise, ses petits-enfants.

Une minute de silence est observée.

Christian DUMAS informe qu'une délibération a été déposée sur table :

DL.15.013. Désignation des représentants de la commune d'Ingré dans les instances chargées de l'élaboration du Plan Local de l'Habitat n°3.

1 – Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2015



Annexe 1 : Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2015

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès verbal du 20 janvier 2015 est **adopté à l'unanimité**.

2 - Projets de délibérations

FINANCES

DL.15.005 - Convention d'occupation temporaire du domaine public - implantation de relais radiotéléphoniques sur le clocher de l'église

Christian DUMAS expose :

Dans le cadre de son activité d'exploitant de systèmes de radiocommunications, la société de téléphonie mobile ORANGE sollicite le renouvellement de la convention signée il y a 12 ans, relative à l'implantation d'équipements techniques.

Ces équipements techniques seraient maintenus dans le clocher situé sur le toit de l'église à Ingré. La ville d'Ingré a contraint les opérateurs de téléphonie mobile à soumettre leurs équipements à des règles techniques d'installations.

La ville d'Ingré s'est en outre engagée auprès de la population à ce que toute installation importante d'équipements techniques se réalise dans des conditions de transparence et de respect des préoccupations des citoyens.

Dans ce contexte, la ville d'Ingré et la société ORANGE, demeurant 78 Rue Olivier de Serres à Paris, souhaitent signer une nouvelle convention pour le maintien de l'implantation d'équipements techniques sur les édifices susvisés prenant effet au 28 février 2015 et s'achevant au 4 février 2021.

Après avis favorable des Commissions Finances le 2 février 2015 et Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces Verts le 3 février 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de signer la nouvelle convention.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité**, les propos du rapporteur.

DL.15.006 – CLECT : Désignation d'un représentant

Christian DUMAS expose :

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une commission permanente réunissant des représentants des communes, dont la mission consiste à évaluer les transferts de compétence réalisés afin de permettre un juste calcul des attributions de compensation.

La commission rend ses conclusions dans un rapport qui est soumis à l'approbation des communes membres. Les évaluations sont ainsi déterminées par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, adoptées sur la base du rapport élaboré par la CLECT.

La CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, lequel en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La composition de la CLECT, est la suivante :

- 5 membres pour la commune d'Orléans,
- 2 membres pour les communes dont la population est supérieure à 15 000 habitants (hors Orléans)
- 1 membre pour les autres communes dont la population est inférieure à 15 000 habitants.

La population prise en compte pour fixer les principes de composition des commissions autre que la conférence des maires est la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2014, qui s'appliquera pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Claude FLEURY, Adjoint au Maire, représente la commune au sein de la CLECT à l'Agglo.

Après avis favorable de la Commission Finances le 2 février 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la désignation de Monsieur Claude FLEURY, Adjoint au Maire, représentant de la commune d'Ingré au sein du CLECT à l'Agglo.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité**, les propositions du rapporteur.

DL.15.007 – Création de la Commission Extramunicipale Jumelage

Franck VIGNAUD expose :

Afin de poursuivre les actions menées dans le cadre du jumelage avec la ville italienne de Castel Maggiore, il est proposé au Conseil Municipal de créer une Commission Extramunicipale « Jumelage » qui sera chargée des missions suivantes :

- définir et fixer les orientations de développement du jumelage « Ingré – Castel Maggiore »,
- définir et fixer le programme annuel d'activités du jumelage,
- être un lieu de rencontre, de concertation et de débat entre élus et citoyens,
- informer et sensibiliser les citoyens sur le jumelage et favoriser leur participation à la construction d'une Europe unie,
- poursuivre l'ouverture d'Ingré sur l'Europe,
- rendre compte régulièrement de ces activités au Conseil Municipal.

La commission sera présidée par le Maire et sera composée de la façon suivante :

- 6 membres de la Majorité Municipale,
- 1 membre titulaire de la Minorité Municipale
- 1 membre suppléant de la Minorité Municipale
- 10 à 17 membres non élus (le nombre de membre sera fixé par arrêté du Maire lors de leur nomination)

La composition de la commission des membres non élus sera la suivante :

- 10 à 14 représentants des associations ingréennes,
- 1 représentant des écoles d'Ingré,
- 1 représentant du Collège Montabuzard,
- 1 représentant du Lycée Maurice Genevoix,

Commission extra-municipale Jumelage	Nombre membres au total dont le Maire	Représentation de chacune des deux listes		Nom des élus membres	
		"Ingré 2014, l'avenir avec vous"	"Ensemble pour la réussite d'Ingré"	"Ingré 2014, l'avenir avec vous"	"Ensemble pour la réussite d'Ingré"
	8	6 titulaires	1 titulaire 1 suppléant	- Christian DUMAS - Franck VIGNAUD - Arnaud JEAN - Hélène LORME - Evelyne CAU - Jenny OLLIVIER	1 titulaire 1 suppléant

Après avis favorable de la commission Finances du 2 février 2015, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- De désigner comme représentants à la commission extramunicipale 2 membres de la Minorité municipale :
 - Mme Nicole PERLY - titulaire
 - M. HOUZEAU Bernard - suppléant

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité**, les propositions du rapporteur.

DL.15.008 – Subventions allouées aux associations au titre de l'année 2015

Sur proposition du maire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations communales au titre de l'année 2015, telles que présentées dans les tableaux ci-après :

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2015 CULTURE ET LOISIRS				
Libellés	Subventions votées en 2014		Subventions 2015	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
INGRE RETRAITE ACTIVE	4 300,00 €		4 300,00 €	
ASSOCIATION FAMILIALE D'INGRE	3 000,00 €		2 700,00 €	
AURES	800,00 €		800,00 €	
AMICALE ORNITHOLOGIQUE D'INGRE	305,00 €		0,00 €	
ANIM A FOND	2 000,00 €	4 300,00 €	2 000,00 €	
ARABESQUE	6 500,00 €	4 000,00 €	6 500,00 €	
ACAPI	2 750,00 €		2 750,00 €	
BATTERIE FANFARE	3 000,00 €		3 000,00 €	
CMPJM LOISIRS	7 600,00 €		7 600,00 €	
UNION CM PJM	400,00 €			€
COMPAGNIE DE L EAU QUI DORT	7 000,00 €	3 000,00 €	7 000,00 €	

SOCIETE MUSICALE D'INGRE	34 225,00 €		24 050,00 €
INGRE EN FETE	10 000,00 €		10 000,00 €
PHOSPHENE INGRE	5 500,00 €		5 500,00 €
MVCG	800,00 €	2 000,00 €	€
CYBERTROC	500,00 €		500,00 €
ASSOCIATION SANS TITRE	1 000,00 €		1 000,00 €
M.R.T.M.I.	1 500,00 €		1 500,00 €
COMPAGNIE DE L ENCRE	800,00 €		800,00 €
SOUS TOTAL CULTURE ET LOISIRS	91 980,00 €	13 300,00 €	80 000,00 €
	105 280,00 €		80 000,00 €

**Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2015
ASSOCIATION INTERET COLLECTIF**

Libellés	Subventions votées en 2014		Subventions 2015	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	155,00 €		155,00 €	
ADELIS	1 500,00 €		1 500,00 €	
2ANO	2 500,00 €		2 500,00 €	
ASTI	500,00 €		€	
ASSOCIATION SANTE FORMATION ET DEVELOPPEMENT - HAITI	1 000,00 €		€	
COMITE DE JUMELAGE	2 400,00 €		1800,00 €	
FNACA	560,00 €		560,00 €	
GROUPEMENT FEMININ DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	320,00 €		320,00 €	
GAGL	500,00 €		500,00 €	
PREVENTION ROUTIERE	400,00 €		400,00 €	
ASSOCIATION JPV ANTENNE DU LOIRET (jeunes pompiers volontaires)	0,00 €		200,00 €	
UCAI	1 200,00 €		€	
CERCIL	800,00 €		800,00 €	
LA MUSIQUE DE LEONIE	2 000,00 €		€	
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS INTERET COLLECTIF	13 835,00 €		8 735,00 €	
	13 835,00 €		8 735,00 €	

**Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2015
ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Libellés	Subventions votées en 2014		Subventions 2015	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
AMICALE DES MARCHEURS INGREENS SPORTIFS	500,00 €		500,00 €	
LES ARCHERS D'INGRE	5 800,00 €		5 800,00 €	
AIKIDO YOSHINKAN INGRE	500,00 €		500,00 €	
CANIS CLUB	1 250,00 €		1 250,00 €	
CMPJM BASKET	23 000,00 €	10 500,00 €	23 000,00 €	10 500,00 €
CMPJM TENNIS DE TABLE	38 000,00 €		38 000,00 €	
FITN S	2 000,00 €		2 000,00 €	
FOOTBALL CLUB MUNICIPAL D'INGRE	40 000,00 €	21 000,00 €	40 000,00 €	15 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 100,00 €		1 100,00 €	
JUDO JU JITSU CLUB D'INGRE	8 215,00 €		8 215,00 €	
TAEKWONDO INGRE	2 000,00 €	300,00 €	2 000,00 €	
TENNIS CLUB	15 000,00 €	900,00 €	15 000,00 €	900,00 €
USEP ECOLES D INGRE	900,00 €		900,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MONTABUZARD	2 000,00 €		2 000,00 €	
PETANQUE	750,00 €		750,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE MAURICE GENEVOIX D'INGRE	750,00 €		750,00 €	
LAFISEL	600,00 €		600,00 €	
QUANKIDO	500,00 €		500,00 €	

HAPKIDO JIN JUNG KWAN INGRE	500,00 €		500,00 €	
USI BADMINTON	1 000,00 €		1 000,00 €	
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	144 365,00 €	32 700,00 €	144 365,00 €	26 400,00 €
	177 065,00 €		170 765,00 €	

**Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2015
ASSOCIATIONS VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT**

Libellés	Subventions votées en 2014		Subventions 2015	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS D ELEVES D'INGRE	260,00 €		260,00 €	
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES PEEP	260,00 €		260,00 €	
FEDERATION FCPE MAT ET PRIM	260,00 €		260,00 €	
FOYER SOCIO- EDUCATIF COLLEGE MONTABUZARD	3 000,00 €		3000,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE EMILIE CARLES	700,00 €		1 080,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE VICTOR HUGO	2 400,00 €		2 400,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE DU MOULIN	1 080,00 €		1 080,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE DU MOULIN	2 200,00 €		2 200,00 €	
SOCIETE DE CHASSE ET PROTECTION DE LA NATURE	1 252,00 €		1 252,00 €	€
ASSOCIATION INGRENNES CONTRE LES NUISANCES			600,00 €	
QUATRE VENT SECTEUR OUEST	600,00 €		600,00 €	
LA MAISON DES LYCEENS	0,00 €		750,00 €	
APACRETE			1 500,00€	
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT	12 012,00 €		15 242,00 €	€
	12 012,00 €		15 242,00€	

**Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2015
DIVERS**

Libellés	Subventions votées en 2014		Subventions 2015	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
CCAS	190 000,00 €		190 000,00 €	
COMITE D ENTRAIDE	57 800,00 €		57 800,00 €	
SOUS TOTAL DIVERS	247 800,00 €		247 800,00 €	
	247 800,00 €		247 800,00 €	

TOTAL GENERAL	555 992,00 €	519 742,00€
----------------------	---------------------	--------------------

Après avis favorable de la Commission Finances le 2 février 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus.

Nicole PERLY : en ce qui concerne les subventions culture et loisirs, mais ça concerne aussi d'autres associations qui sont dans les tableaux différents, on peut noter que pour deux associations (CMPJM et MVCG) il n'y a pas de subvention en 2015 inscrite.
Je suppose que ces deux associations n'ont pas fait parvenir leurs demandes ?

Christian DUMAS : c'est tout à fait ça.

Nicole PERLY : Et si elles arrivent en retard faudra t-il prendre une délibération pour leur allouer une subvention ?

Christian DUMAS : jusqu'à présent nous n'avons jamais pénalisé les associations qui ne répondent pas en temps et en heure. Cela étant il faudrait que certaines associations se disciplinent un peu. Ce sont des demandes qui sont adressées au mois de Juin, il y a des relances qui sont faites, et nous sommes en Février. On ne les pénalisera pas pour autant, tous les ans nous avons des associations qui sont en retard et nous leur donnons leur subvention.

Nicole PERLY : justement, mon collègue Monsieur GOUGEON me dit que le MVCG vient de faire savoir qu'il n'aurait pas de demande de subvention parce qu'il reste suffisamment pour continuer avec leur subvention exceptionnelle de l'année dernière.

Christian DUMAS : très bien, nous prenons note et allons le dire au responsable. Merci à M. SAUTOT.

Nicole PERLY : c'est la même chose j'imagine pour les associations « d'intérêt collectif » pour lequel il n'y a pas de sommes inscrites dans – subventions 2015 - ?

Christian DUMAS : c'est pareil.

Nicole PERLY : en ce qui concerne les associations sportives, dans le tableau qui nous est présenté là, on a eu une erreur au niveau de la subvention qui a été allouée au foot l'année dernière, puisque là il fait état de 40 000 €, et en fait sur le dossier de subvention c'est 39 000 €.

Christian DUMAS : oui vous avez raison, je pense aussi que c'est 39 000 €, nous allons vérifier.

Nicole PERLY : et donc subvention en 2015 ?

Christian DUMAS : si c'est 39 000 €, ce sera 39 000 €. Nous allons le vérifier.

Nicole PERLY : ce dont je voulais vous faire part, c'est que nous ne voterons pas les subventions aux associations sportives puisque nous considérons que nous n'avons pas été associés à la démarche. En ce qui concerne la Culture, nous avons eu les dossiers de subventions en Commission, nous avons pu les discuter et recevoir les associations concernées. Ce qui n'est pas le cas pour le Sport, donc nous ne voterons pas les subventions.

Christian DUMAS : aucun problème, cela n'empêchera pas les subventions d'être versées aux associations sportives.

Nicole PERLY : dans le tableau suivant, l'association Ingréenne contre les nuisances, j'imagine que c'est l'association pour laquelle a été allouée l'année dernière une subvention exceptionnelle de 2 000 € ?

Christian DUMAS : c'était en 2013, votée au budget supplémentaire. Il s'agit bien de cette association.

Nicole PERLY : nous souhaitons voter par tableau d'associations.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** le détail des subventions allouées aux associations CULTURE ET LOISIRS au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** le détail des subventions allouées aux associations INTERET COLLECTIF au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal **adopte à la majorité**, avec 23 votes pour et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN), le détail des subventions allouées aux associations SPORTIVES au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** le détail des subventions allouées aux associations VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT au titre de l'année 2015.

DL.15.009 – Vote des taux 2015

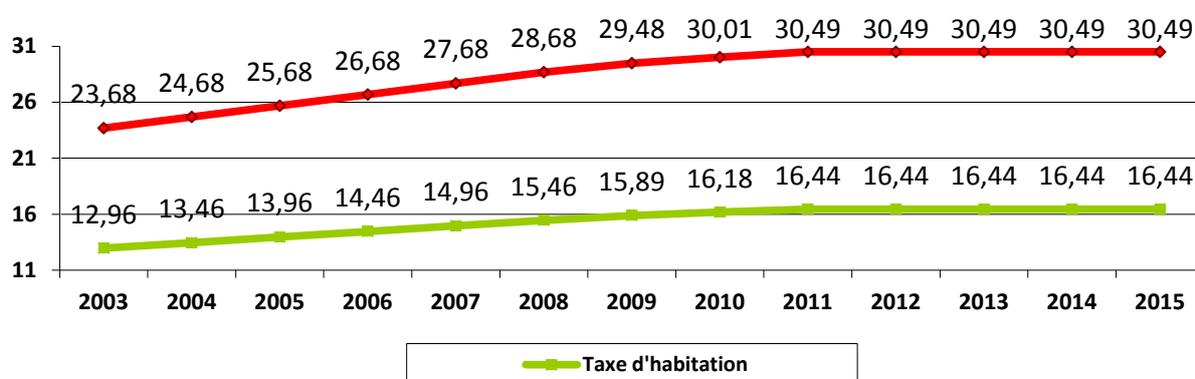
Christian DUMAS expose :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur la proposition de taux 2015 ci-dessous :

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	16,44%	16,44 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,49%	30,49%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	79,49%	79,49 %

Le budget 2015 confortera une politique fiscale équitable et maîtrisée, sans augmentation des taux, tout comme en 2012,2013 et 2014.

Taux votés par la commune



Après avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le vote des taux 2015.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité**, les propositions du rapporteur.

DL.15.010 – Budget primitif 2015 - VILLE

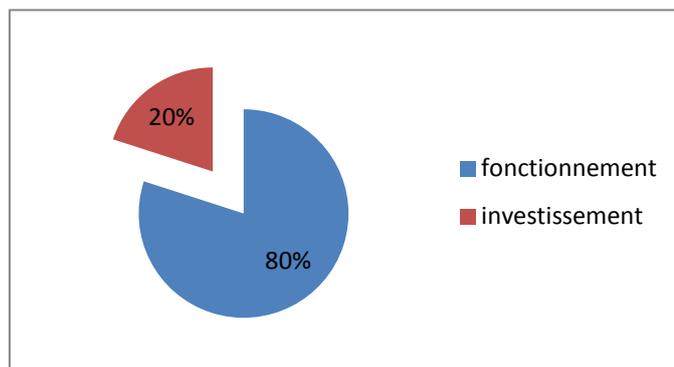
Christian DUMAS expose :

Le Débat des Orientations Budgétaires s'est tenu le 20 janvier dernier. Les documents présentés lors de ce débat ont permis de cadrer les grandes orientations du budget 2015.

Les mots clés du budget 2015 :
Maîtrise des dépenses tout en maintenant un haut niveau de service et de qualité
Poursuite d'une politique de désendettement
Poursuite d'un programme ambitieux d'investissement

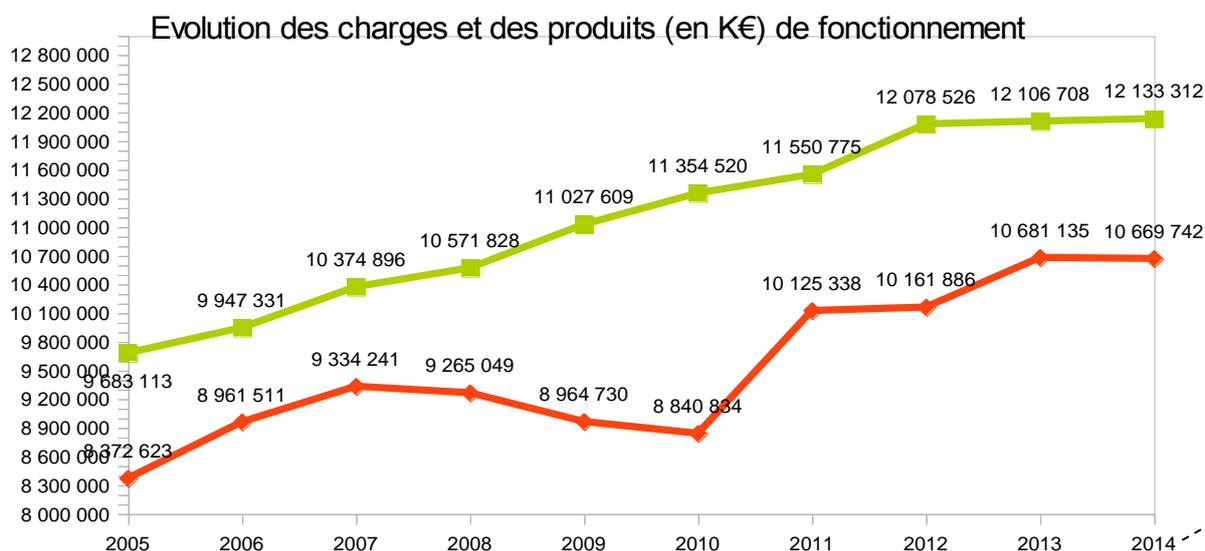
Le budget global 2015 se chiffre à 15 007 000 € contre 16 223 000 € en 2014. Cette baisse est portée par la section d'investissement (-28,21%) notamment par la baisse importante du montant du remboursement temporaire d'emprunt.

Dépenses réelles	14 034 134,34€
Dépenses d'ordre	972 865,66 €
Dépenses total	15 007 000,00 €
Rappel BP 2014	16 223 000,00 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Graphique présentant l'évolution des charges de fonctionnement (en rouge), et les produits de fonctionnement (en vert), arrêté au 31 décembre 2014.



Données non validées par le trésorier

Le total du projet de budget primitif de fonctionnement pour l'année 2015 s'élèverait à 12 007 000 € contre 12 044 000 € en 2014.

A - DEPENSES

Le budget de fonctionnement 2015 est caractérisé par un effort de réduction des dépenses de fonctionnement des services avec une baisse de 0,31 % par rapport à 2014.

Dépenses réelles	11 184 134,34 €
Dépenses d'ordre	822 865,66 €
Total des dépenses	12 007 000,00 €

	Evolution des principaux postes		
	BP 2014	BP 2015	Evolution
011- Charges à caractère général	2 653 995,69 €	2 574 453,18 €	-3,00%
012- Charges de personnel	7 279 017,40 €	7 509 691,00 €	+3,17 %
65- Autres charges de gestion courante	636 572,00 €	646 878,75 €	+1,62%
Total des dépenses courantes	10 569 585,09 €	10 731 022,93 €	+1,53%
014- Atténuation de produits	30 000,00 €	154 000,00 €	+413,33%
66- Charges financières	300 000,00 €	254 896,50 €	-15,03%
67- Charges exceptionnelles	55 414,91 €	34 214,91 €	-38,26%
022- Dépenses imprévues	5 000,00 €	10 000,00 €	+100 %
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 960 000,00 €	11 184 134,34 €	+2,05 %
Total dépenses d'ordre	1 084 000,00 €	822 865,66 €	-24,09 %
Total général des dépenses	12 044 000,00 €	12 007 000,00 €	-0,31%

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Au budget 2015, les charges à caractère général sont estimées à 2 574 453,18 €, soit une baisse de 3,00 %.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de maintenance, de fluides, d'entretien, de fournitures, de locations.... Ce budget a été réduit de 79 542,51 €. Les économies proposées par les services, le recours systématique à une mise en concurrence, les diverses mutualisations (Gaz, produits informatiques, électricité) devraient permettre de respecter ce projet ambitieux.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Évaluées à 7 509 691,00 € contre 7 279 017,40 € l'année dernière, le budget 2015 fixe l'évolution de la masse salariale à + 3,17 %. Les crédits affectés à ce poste serviront principalement à financer le coût du GVT (Glissement – Vieillesse- Technicité) qui retrace les avancements et promotions, le relèvement du SMIC et des cotisations CNRACL, la revalorisation indiciaire des agents relevant de la catégorie C, la mise en œuvre des rythmes scolaires et enfin la participation de la commune au régime santé et prévoyance. Il est important de noter que ce poste est à minorer des remboursements des contrats d'avenir et des divers remboursements d'indemnités journalières (estimé à 203 K€).

(Source : bilan social de fin 2013 - Agents titulaires)



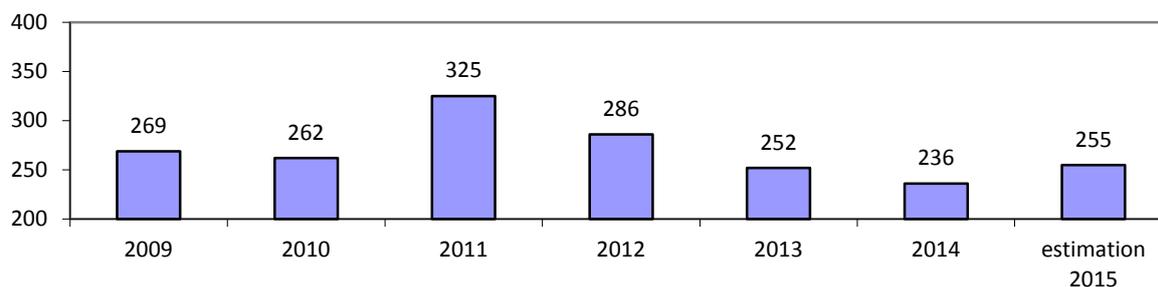
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Prévu pour 646 878,75 €, ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des subventions aux associations (pour la partie fonctionnement, les subventions exceptionnelles sont comptabilisées au chapitre 67). Malgré un contexte financier difficile, la commune tient à poursuivre son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale.

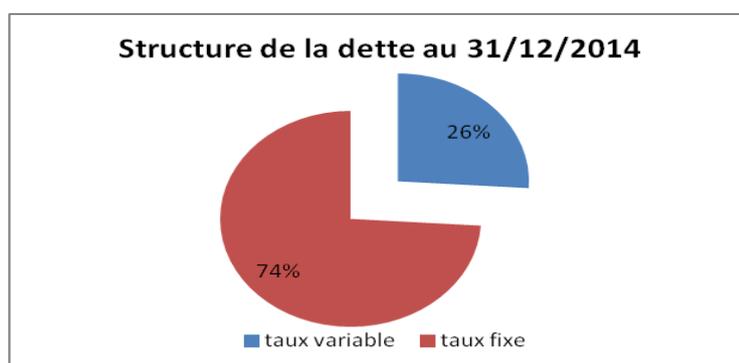
Chapitre 66 - Charges financières

Depuis le début du mandat, aucun emprunt n'a été contracté par la municipalité. Les taux actuels du marché laissent à penser qu'un montant de 254 896,50 € serait suffisant pour le paiement en 2015 des charges financières. A noter que la commune bénéficie de taux variables particulièrement bas.

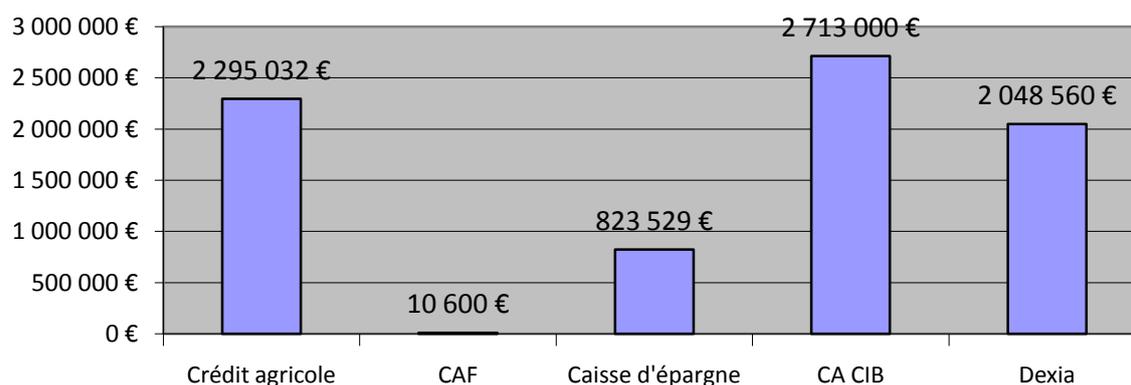
Evolution des frais financiers en k€



La structure de la dette se répartit entre 74 % d'emprunt à taux fixe et 26 % d'emprunts à taux variable.



Répartition de la dette budget ville par prêteur au 31/12/2014



Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Le total de ce chapitre est de 34 214,91 €. Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement aux :

- bourses et prix
- subventions exceptionnelles aux associations.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Le chapitre « atténuations de produits » concerne notamment la participation de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 60 000, 00 €. Une provision de 92 000 € est également prévue sur ce chapitre budgétaire au titre de la taxe SRU pour le déficit de logements sociaux.

En conclusion

Enfin il convient de noter que 822 865,66 € de dépenses d'ordre ont été constituées dans ce budget 2015. Ces dépenses de fonctionnement se retrouveront dans les recettes d'investissement et constitueront l'épargne brute dégagée par la commune.

Leurs deux composantes sont :

- les dotations aux amortissements pour 350 000 €.
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 472 865,66 €.

B - RECETTES

Elles sont d'un montant de 12 007 000,00 € pour l'année 2015.

Recettes réelles	11 857 000,00 €
Recettes d'ordre	150 000,00 €
Total des recettes	12 007 000,00 €

	Evolution des principaux postes		
	BP 2014	BP 2015	Evolution
70- Produits des services	881 000,00 €	871 631,50 €	-1,06%
73- Impôts et taxes	9 625 574,00 €	9 824 087,00 €	+2,06%
74-Dotations et participations	1 030 000,00 €	852 281,50 €	-17,25%
75-Autres produits de gestion courante	80 426,00 €	91 200,00 €	13,40%
013- Atténuations de charges	262 000,00 €	202 800,00 €	-22,60%
77- Produits exceptionnels	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	11 894 000,00 €	11 857 000,00 €	-0,31%
Total recettes d'ordre	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00%
Total général recettes	12 044 000,00 €	12 007 000,00 €	-0,31 %

Chapitre 70 - Produits des services

Dans ce chapitre, d'un montant de 871 631,50 €, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers. On retrouve sur ce compte les produits issus principalement :

- des activités périscolaires : garderies, aide aux devoirs, centre de loisirs
- de la participation des familles aux cours de l'école de musique
- de la participation des familles pour la restauration scolaire
- des ventes de places de spectacles
- de la participation de la CAF.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux ventes de concessions du cimetière et aux abonnements de la bibliothèque.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

La fiscalité est le premier poste de ressources de la commune (9 824 087 €). Elle représente 81,82% des recettes de fonctionnement.

La progression globale des recettes provenant de la fiscalité directe locale (taxes ménages) s'appuie essentiellement sur la variation physique ainsi que de la revalorisation des bases locatives fixée par l'État (à +0,9 % en 2015, tout comme en 2014).

Malgré le contexte budgétaire de plus en plus contraint et face aux difficultés économiques et sociales qui fragilisent nos concitoyens, la commune a décidé, tout comme en 2012, 2013 et 2014, de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Le chapitre 74 d'un montant de 852 281,50 € est en baisse de 17,25% et représente 7,10 % du budget.

Le total des recettes de l'État serait de 695 995 € en 2015 contre 935 000 € en 2014 et se décomposerait comme suit :

- ⇒ La Dotation Globale de Fonctionnement pour 511 995 €,
- ⇒ La Dotation de Solidarité Rurale pour 83 000 €,
- ⇒ Les compensations de l'État pour 101 000 €.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont principalement constituées par :

- La participation pour l'utilisation des équipements sportifs à hauteur de 20 000 € par le Conseil Régional et 20 000 € par le Conseil Général.
- L'aide pour la saison culturelle 2015 par le Conseil Régional à hauteur de 30 000 €.
- La contribution des communes pour la scolarisation hors secteur scolaire pour 39 686,50 €.
- La participation de l'Etat aux rythmes scolaires pour 46 600 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre recense les recettes liées aux locations de logements, de diverses salles et du local de la Poste, pour un total de 91 200 €.

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Évaluées à 202 800 €, elles concernent essentiellement les remboursements des contrats d'avenir. Les indemnités journalières suite à des arrêts maladies sont également comptabilisées dans ce chapitre.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Il est prévu 15 000 € au titre des remboursements de sinistres et diverses charges au cours de l'exercice 2015.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre, qui s'élève à 150 000 €, retrace le montant des travaux en régie à immobiliser

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts s'élèvent à 3 000 000 €. En 2015, la municipalité poursuivra sa politique volontariste en matière d'investissement. Cependant, cette politique d'investissement ambitieuse n'altérera pas les marges de manœuvre futures puisque la municipalité poursuit sa politique de désendettement pour la 7^{ème} année consécutive.

DEPENSES

Le budget 2015 est essentiellement marqué par le lancement de l'école de musique, la réfection de la rue de la Mairie, la création d'un city stade et la réfection du plateau sportif du gymnase Jean Zay.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Afin de faire face à des demandes de dégrèvements de la taxe d'aménagement, il convient d'abonder ce chapitre pour 4 000,00 €.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre s'élève à 54 200,00 €.

L'essentiel de ce chapitre est constitué par :

- Une étude pour une double restauration
- Une étude pour la réalisation d'un City stade
- La poursuite de la révision générale du PLU

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains, les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers nécessaires au bon fonctionnement des services de la ville.

Nature	BP 2015
2112- Acquisitions de terrains	284 930,00 €
2128- Agencement de terrains	10 000,00 €
2135- Installations et Agencements	126 000,00 €
21534-Réseaux d'électrification	50 091,38 €
21538-Autres réseaux	50 091,38 €
21568-Autres matériel et outillage d'incendie	2 000,00 €
2183-Matériel informatique	26 920,00 €
2184-Mobilier	7 800,00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	33 900,00 €
Total	591 732,76 €

➤ 2112- Acquisitions de terrains

Les 284 930,00 € prévus à l'article 2112 concernent particulièrement l'acquisition de parcelles de diverses rues mais également l'acquisition d'un emplacement réservé rue de Selliers pour environ 70 000 €.

➤ 2128- Autres agencements et aménagements pour 10 000 €

L'aménagement de terrains comprend la poursuite du sentier d'interprétation.

➤ 2135- Installations générales - Agencements

Les crédits inscrits correspondent à :

- La réfection du sol du plateau sportif du gymnase Jean Zay pour 110 000 €
- L'aménagement de 3 chambres froides pour le restaurant scolaire pour un montant de 16 000 €
- 21534 – Réseaux d'électrification pour 50 091,38 €
- 21538- Autres réseaux pour 50 091,38 €
- 21568- Autre matériel et outillage d'incendie et de défense pour 2 000 €
- 2183 – Matériel de bureau et informatique pour 26 920 €
- 2184 – Mobilier pour 7 800 €
- 2188- Autres immobilisations corporelles pour un montant de 33 900 € décomposé comme suit :
 - Service Jeunesse pour 5 000 €
 - Halte Garderie pour 11 200 €
 - École de Musique pour 3 300 €
 - Service Espaces Verts pour 5 000 €
 - Service Voirie pour 3 000 €
 - Service Restaurant pour 2 000 €
 - Service des Sports pour 4 400 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Nature	BP 2015
2312-Aménagement de terrains	110 500,00 €
2313-Constructions	809 567,24 €
2315-Voirie	200 000,00 €
Total	1 120 067,24 €

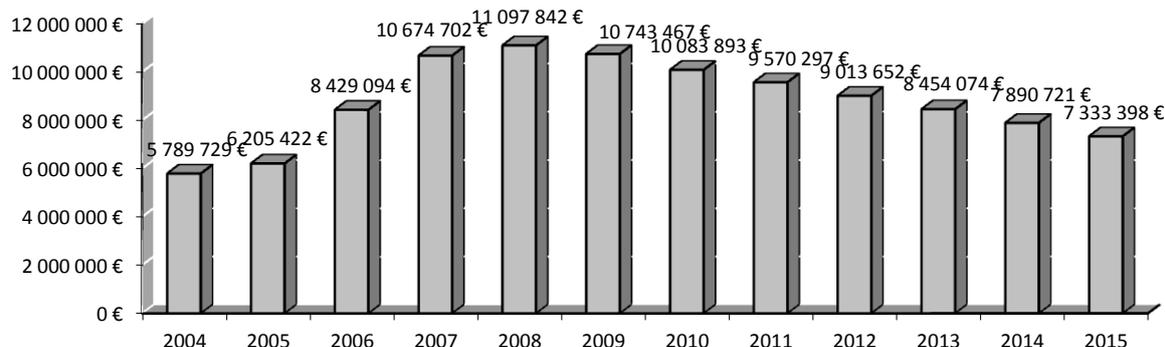
Ce chapitre correspond aux travaux lancés par la Ville pour :

- L'aménagement d'un city stade pour 68 500 €
- Création d'un enrobé sur l'esplanade du marché place Lucien Feuillâtre pour 42 000 €
- la réfection de la voirie de la rue de la Mairie pour 200 000,00 €
- la construction de l'Ecole Municipale de Musique pour 609 567,24 €.
- L'aménagement de locaux médicaux 13 rue de la Mairie pour 200 000 €.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital de l'année 2015 est estimé à 580 000 €. La dette reste un élément de fragilité majeur de la commune de part sa jeunesse et sa longévité.

Evolution et projection de la dette



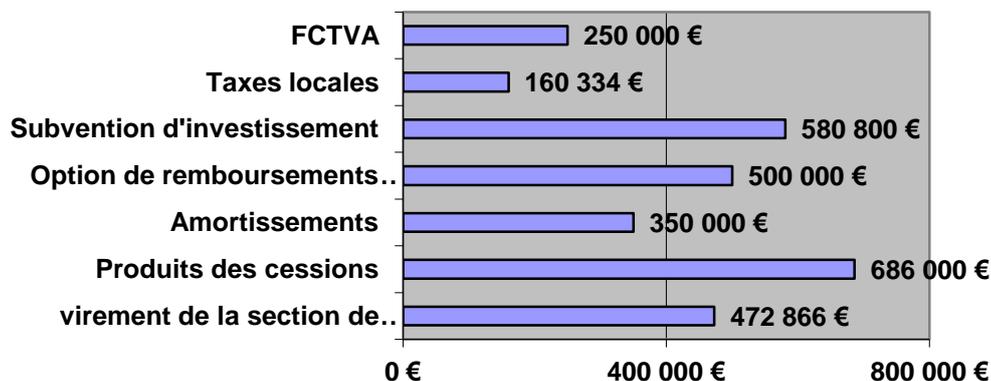
Mouvements d'ordre- chapitre 040 et 041

Les opérations d'ordre sont estimées à 150 000 € de travaux en régie.

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 000 000,00 €.

Ventilation des recettes d'investissement 2015



La première recette est l'autofinancement que la Ville affecte à la section d'investissement. Il est important de noter que la ville d'Ingré a prévu de ne pas recourir pour la septième année consécutive à un emprunt d'équilibre afin d'honorer son objectif de désendettement.

La commune doit bénéficier en 2015 des concours financiers de :

- l'Agglo
 - pour la rue de la Gare pour la somme de 170 000 €
 - pour la rue de la Justice pour la somme de 120 000 €
- la Région pour la construction du terrain de foot synthétique pour la somme de 220 000 €
 - pour la construction du Club House du Tennis pour la somme de 20 800 €,
- la FFF pour la construction d'un terrain de foot synthétique pour la somme de 50 000 €

Les cessions pour un montant de 686 000 € se décomposent ainsi :

- vente de terrains à la SEMDO pour 680 000 €
- vente de terrain quartier de la Bigottière pour 6 000 €

Les opérations d'ordre comprenant les amortissements se montent à 350 000 €.

Après avis favorable de la commission Finances du 2 février 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants inscrits au projet de Budget Primitif 2015 de la commune.

 Annexe 2 : synthèse budgétaire Excel- Budget Ville

Philippe GOUGEON : vous nous avez présenté un budget, il est conforme aux orientations budgétaires annoncées il y a 1 mois, donc c'est assez logique. Et au moment de la discussion des orientations budgétaires nous avons indiqué un certain nombre d'inquiétudes que nous avons formulées. Je n'y reviens pas parce que je pourrais dire exactement la même chose en lisant le budget chiffré, donc c'est dans le procès verbal que nous venons d'adopter. Je renvoie à ceux qui veulent savoir ce que nous avons dit au PV du mois de Janvier.

Pour résumer, nous allons redire les mêmes choses que nous avons déjà dites et ça ne vous étonnera pas. On trouve que les charges de fonctionnement sont trop élevées. Elles augmentent depuis 2010, alors qu'il faudrait actuellement les abaisser de façon significative. On ne peut pas freiner d'un coup, ce n'est pas possible. Et là, vous présentez un budget avec moins 0,31 % en 2015, mais ce n'est tout de même pas suffisant pour envisager l'avenir sereinement. Car, comme vous l'avez dit, les charges salariales ont vocation inévitablement à augmenter. Concernant les autres

charges de fonctionnement, vous avez fait un certain nombre d'économies, mais cela ne pourra pas être abaissé à l'infini, et en tout cas pas en proportion des charges salariales.

Philippe GOUGEON : Comme on l'a souligné à maintes reprises, depuis 2011, il aurait fallu ralentir depuis 3 ans. Il était notoire depuis cette période que les dotations allaient baisser. Au contraire, les charges de fonctionnement ont été alourdies. Les capacités d'autofinancement ont baissé. Peu de chantiers structurants ont été réalisés dans la mandature précédente au regard des besoins et de l'augmentation de la population, car celle-ci a quand même augmenté de 30 % en 25 ans.

La population est amenée à augmenter encore de plus de 1 000 habitants dans les années à venir. Vous vous étiez déjà engagé en 2013 et 2014 pour un certain nombre de réalisations à venir, peut être en fonction de la campagne électorale, mais souvent aussi sous la contrainte et sans plan prédéfini connu de nous. Par exemple, la salle de convivialité, c'est tout à fait logique et obligatoire car la salle verte n'en peut plus, et donc cela a entraîné le déplacement du bâtiment des archers.

Par ailleurs, ces 2 réalisations apparemment sont financées avec des dépassements importants, notamment pour la salle de convivialité où cela est inquiétant.

Alors on vous a posé plusieurs fois la question qui est restée sans réponses « comment est ce que vous allez financer la suite ? », des investissements ambitieux dont vous parlez ; et d'abord l'école de musique.

Philippe GOUGEON : Nous avons reçu le rapport du trésorier sur les finances communales entre 2009 et 2013. Et ce rapport ne dit pas autre chose que ce que nous disons : le mot dégradation revient à maintes reprises et l'augmentation des charges de fonctionnement est plusieurs fois clairement notée, comme étant important et inquiétant, en amputant les capacités d'investissement à venir.

Au cours de la réunion publique du 5 février dernier, on vous a entendu avec un certain étonnement. Vous avez expliqué qu'au fond, si la situation financière était difficile et se dégradait, ce n'est pas de votre faute. C'est la faute à Monsieur DUROX, au gouvernement, qui est et pourtant semble t'il peuplé de vos amis politiques, et puis c'est surtout la faute à l'Agglo qui devient votre cible privilégiée. Nous, nous considérons que c'est aussi la manière de gérer la commune qui est en cause, et que si les charges de fonctionnement ont augmenté dans la commune, c'est parce que c'était le choix de votre politique et si les difficultés maintenant apparaissent assez brutalement comme d'ailleurs vous l'avez souligné à plusieurs reprises, il aurait fallu anticiper davantage.

Philippe GOUGEON : j'ai cru comprendre que vous avez révisé à la baisse l'investissement de l'école de musique de 3,7 millions à 2 millions si j'ai bien compris. Je l'ai lu dans la presse. Cela risque d'être la première étape de la baisse inévitable des investissements et ça confirme nos propos.

Philippe GOUGEON : Il serait utile pour la commune que soit établi et annoncé un plan pluriannuel pour nous indiquer comment vous allez abaisser les charges de fonctionnement à l'avenir, car il va bien falloir le faire et puis quel est le plan d'investissement que vous comptez respecter pour les années à venir dans la mesure où il faut prendre en compte toutes les diminutions des dotations et les difficultés. Alors comment financer tout cela, faut-il faire des emprunts ? Faut-il augmenter les impôts ? Faut-il réduire les investissements ? Pour l'instant nous ne savons pas où nous allons.

Philippe GOUGEON : en conclusion, depuis plusieurs années, vos budgets ne nous paraissent pas à la hauteur des enjeux, surtout quand les difficultés financières qui étaient envisageables se présentent à vous.

Christian DUMAS : le fait que vous ne sachiez pas exactement où nous allons, ne signifie pas que nous, nous ne le sachions pas.

Philippe GOUGEON : nous faisons partie de l'équipe municipale, ce serait intéressant qu'on le sache aussi.

Christian DUMAS : vous lisez le programme que nous avons présenté et qui a recueilli une très large confiance des Ingréennes et des Ingréens, tous les investissements sont dedans. L'École Municipale de Musique est dedans, tout est dedans. Vous le prenez et tous les investissements sont inscrits comme ce qui était prévu en 2008 sur ce qui était prévu sur les 7 années à venir. Il suffit de le lire, et vous le saviez.

Christian DUMAS : Vous dites, M. GOUGEON, que le niveau d'investissement n'est pas élevé, mais vous êtes le seul à le dire. Vous citez le trésorier qui a dit à 3 reprises au cours des dernières années que le niveau d'investissement d'Ingré était supérieur aux communes de même strate. Il l'a dit, il l'a écrit. Vous le savez, c'est 10 millions d'euros sur un mandat. Si vous voulez dire que 10 millions d'euros c'est dérisoire, vous pouvez le dire. Moi je suis d'accord avec vous si on pouvait faire 20 millions d'euros ce serait mieux.

Aujourd'hui 10 millions d'euros sans emprunter et sans augmenter les impôts depuis 4 ans, c'est bien. Car vous dites que rien n'a été fait au cours du dernier mandat.

Philippe GOUGEON : peu de choses.

Christian DUMAS : le centre de loisirs a été décidé par vos amis, mais il a été très largement payé sur le dernier mandat. Il a été payé à hauteur de 60 % sur le mandat 2008-2014. Il n'a pas été décidé par l'équipe municipale en place, mais il a été financé. Décider n'est pas le plus compliqué. Ce qui est compliqué est de prévoir les sommes pour le payer.

Le terrain de football, le pas de tir des Archers, étant entendu que pour le pas de tir des archers que ce n'est pas parce que nous construisons la salle de convivialité qu'on a réalisé cet équipement. Faire un couloir avec 2 panneaux pour tirer des flèches, ça ne coûtait pas très cher. Mais on a réellement réalisé un véritable pas de tir des archers, en rapport avec le nombre d'adhérents et la qualité de la structure associative, donc ce n'était pas contraint et forcé que nous avons fait une dépense de 200 000 €. C'était une volonté de l'équipe que d'accompagner les archers dans leur démarche.

Les voiries qui ont été réalisées, on les a citées, on n'a pas à rougir par rapport à ce qui se faisait avant. La rue du Château d'Eau, la rue de la Justice, il y a eu des choses qui ont été réalisées.

Christian DUMAS : Ensuite, vous nous dites M. GOUGEON « comment allez-vous faire à l'avenir ? ». C'est un discours que vous tenez depuis 4 ans. Depuis 4 ans vous nous parlez de l'effet ciseaux, vous vous trompez, regardez les chiffres de 2014, les dépenses ont diminué et les recettes ont augmenté.

Philippe GOUGEON : vous nous aviez dit que ces chiffres là étaient sujets à contestations.

Christian DUMAS : à 200 € près.

Philippe GOUGEON : prenons les chiffres de 2013.

Christian DUMAS : prenez les chiffres de 2013 si vous voulez, mais les chiffres de 2014 à quelques centaines d'euros près sont bons. C'est une question d'imputation, mais les services municipaux sont tout à fait en capacité d'additionner les mandatements qu'ils ont réalisé et d'additionner les sommes qui sont créditées sur le compte de la commune.

C'est comme une association ou une entreprise, entre le moment où l'on arrête le bilan et le moment où l'expert aux comptes met le coup de tampon, en règle générale quand le service travaille bien comme à Ingré, le service ne se trompe pas. Cela fait des années que vous faites des prévisions et vous vous trompez à chaque fois. Donc vous demandez comment allons nous faire en 2015 ? Et en 2016 ? Moi je suis un cartésien, et je me dis que depuis plusieurs années nous y arrivons. Moi je regrette que vos amis n'aient pas eu ce talent de prospective dans les années précédentes, car s'ils l'avaient eu, ils se seraient rendu compte qu'ils allaient droit dans le mur. Et à l'époque, personne ne faisait de prospective et maintenant vous faites de la prospective et c'est du prévisionisme avec une marge d'erreur qui est assez considérable.

En effet, tous les ans vous nous promettez l'apocalypse, et bien non ça ne se passe pas. Nous n'augmentons pas les impôts, on investit et on boucle le budget sans emprunter, et en organisant des choses. Donc c'est réglé.

Christian DUMAS : vous me parlez sans cesse des charges du personnel, on ne va pas revenir là-dessus, mais quand on a embauché 53 personnes comme vous l'avez fait en 6 ans alors que nous en avons embauché 12 en 7 ans, il faut donc par la suite leur verser un salaire car elles travaillent, elles apportent un service pour la collectivité.

Philippe GOUGEON : je ne comprends pas cet argument, s'il y a eu 53 personnes d'embauchées comme vous dites, et donc je le crois, si vous considérez que c'était énorme, vous avez quand même utilisé ces 53 personnes et vous en avez embauché d'autres. Donc c'est que ce n'était pas si inutile que ça.

Christian DUMAS : je n'ai jamais dit que c'était trop et que c'était inutile. Je vous dis seulement ne nous reprochez pas d'avoir une forte masse salariale alors qu'à votre époque, vous avez embauché du monde parce qu'il y avait un certain nombre de choses à faire.

Et donc cette masse salariale est la résultante de ce qui s'est fait hier, avant-hier et avant avant-hier. Et après vous nous dites qu'il faut être attentif sur cette masse salariale, ca veut dire quoi être attentif ?

Philippe GOUGEON : ce n'est pas moi qui le dis c'est le trésorier ?

Christian DUMAS : ca veut dire quoi être attentif M. GOUGEON ? Donnez-moi une piste, une solution ?

Philippe GOUGEON : demandez au trésorier, il va peut être vous le dire.

Christian DUMAS : vous pouvez regretter qu'il y ait une masse salariale importante, c'est comme ça. Et nous faisons en sorte, malgré cette augmentation de masse salariale, de maintenir un budget de fonctionnement légèrement en diminution à celui de l'année précédente avec le même niveau de prestations.

Nous aurons un budget l'année prochaine qui va diminuer en termes de fonctionnement.

Christian DUMAS : Je souhaiterais que vous me disiez M.GOUGEON que faut-il mettre dans ce budget pour que vous le trouviez à votre goût ? Parce que je ne vous ai jamais entendu faire de grandes propositions sur les budgets.

Philippe GOUGEON : Nous n'arrêtons pas de vous le dire, il faut d'abord abaisser les charges de fonctionnement et il faut développer l'investissement.

Christian DUMAS : Et comment fait-on M. GOUGEON pour abaisser les charges de fonctionnement ?

Philippe GOUGEON : Je vous l'ai dit la dernière fois, en ne remplaçant pas un certain nombre de personnes qui vont partir à la retraite dans les 4 ou 5 années à venir afin de baisser la charge de la masse salariale, et de continuer de baisser les charges de fonctionnement. Ce qui sera peut être possible dans le cadre de l'Agglo avec la mutualisation, mais qui va sans doute devenir délicat pour la commune elle-même car vous rencontrez de grandes difficultés. Donc il va falloir vraiment serrer quelque part. Vous avez choisi de développer les services, mais les équipements qui sont nécessaires, l'entretien du patrimoine qui est nécessaire c'est aussi un service et je trouve que celui là vous l'avez trop négligé.

Christian DUMAS : pour vous le terrain de football et la salle de convivialité si ce ne sont pas des services qu'est ce que c'est ?

Vous me dites que je suis critique à l'égard de l'État. J'ai beau avoir une appartenance politique, ça ne m'empêche pas de dire lorsque je ne suis pas en phase avec les choses qui se font. Je critiquais les baisses des dotations allouées aux collectivités du temps de M. SARKOZY, aujourd'hui je suis critique à l'égard de la baisse des dotations aux collectivités trop forte décidée par M. HOLLANDE.

Christian DUMAS : Ensuite vous me dites que je critique l'Agglo, vous avez mal perçu mes propos. J'ai dit que dans le projet d'Agglo, je ne voulais pas de la commune nouvelle. J'ai dit que le projet d'Agglo tel qu'il a été monté, que le système de gouvernance ne me plaisait pas. Alors si vous, en tant que représentant d'Ingré à l'Agglo vous voulez voter tout ce que dit l'Agglo au détriment de la commune d'Ingré, moi ce n'est pas le mandat que j'ai reçu des Ingréens.

Philippe GOUGEON : je ne comprends pas.

Christian DUMAS : Il faut savoir que la commune d'Ingré ne fait plus partie de l'exécutif de la communauté d'Agglo, c'est bien que quelque part Ingré a beaucoup moins de poids qu'elle ne l'avait autrefois. Et cela, vous l'avez voté des deux mains.

Philippe GOUGEON : ce n'est pas nous qui l'avons fait, c'est le gouvernement qui a choisi la méthode pour élire les représentants aux Agglo. Je ne comprends pas ce raisonnement, vous voulez

absolument participer avec une responsabilité, mais vous l'avez déjà cette responsabilité, vous faites partie de la conférence des maires à l'Agglo.

Votre souhait de participer aux instances de l'Agglo devrait être appliqué au sein de l'instance communale.

Christian DUMAS : Vous commettez 2 erreurs M. GOUGEON, la première c'est qu'à l'Agglo le mode de désignation n'est pas le même qu'au niveau des Élus municipaux, nous ne sommes pas sur un suffrage universel direct. Deuxièmement le mode de fléchage des conseils d'Agglo, comme vous dites décidé par le gouvernement, n'a strictement rien changé. Regardez à Tours, à Bordeaux, à Blois, ça a changé quoi ? Orléans est l'une des rares Agglo qui a modifié son système de représentation, nous savons pertinemment d'où ça vient.... C'est une volonté politique, et j'en prends acte, mais je ne peux pas être d'accord. Si, vous, vous êtes d'accord avec ça, comme vous voulez, mais moi je trouve que les communes sont moins bien représentées que ce qu'elles étaient au préalable.

Christian DUMAS : Ensuite vous parlez du poste de Vice-président, l'enjeu n'est pas là ; Il est au niveau du comité exécutif de l'Agglo qui est présidé par des Présidents de Commissions. Ce n'est pas le poste de Vice-président qui est important, cela m'est égal, c'est la présidence des commissions qui est important. Les 2 présidents des commissions des déchets et à la recherche du précédent mandat n'existent plus aujourd'hui, si cela ne vous gêne pas cela vous regarde, mais moi je suis critique par rapport à l'Agglo. J'ai bien entendu vos reproches sur ce budget, pour 2015 c'est le budget primitif ville que je vous propose.

Christian DUMAS : Je voulais dire que malgré vos propos, il y aura quand même des investissements importants l'année prochaine, alors que vous avez dit tout à l'heure que vous avez lu dans la presse que le projet de l'École Municipale de Musique, allait passer de 3, 7 millions à 2 millions d'euros, nous avons dit que ce budget, compte tenu des baisses de dotation de l'État, il nous fallait sans doute le redimensionner dans le temps. A situation nouvelle, décision nouvelle. Il se peut que nous passions par une phase qui nous permette de scinder en 2 temps.

Philippe GOUGEON : Donc ça réduit le budget de l'école de musique ?

Christian DUMAS : A ce jour, non. Pour l'instant nous envisageons une première opération à hauteur de 2 millions d'euros. En sachant que dans quelques années nous allons retrouver une capacité à de nouveau pouvoir emprunter.

Lorsque l'on peut emprunter, on dispose d'une capacité d'investissement plus importante, auquel nous ne pouvons prétendre aujourd'hui.

Le Conseil Municipal **adopte à la majorité**, avec 23 votes pour et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN), la section de fonctionnement du budget primitif 2015 – Ville.

Le Conseil Municipal **adopte à la majorité**, avec 23 votes pour et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN), la section d'investissement du budget primitif 2015 – Ville.

Christian DUMAS expose :

Le budget de l'eau est un budget annexe de la ville d'Ingré régi par la nomenclature comptable M 49.
Le budget 2015 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Pour la section de fonctionnement à 913 000 €
- Pour la section d'investissement à 266 000 €

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 913 000 €.

DEPENSES

	Evolution des principaux postes		
	BP 2014	BP 2015	Evolution
011- Charges à caractère général	431 363,00 €	406 000,00 €	-5,88 %
012- Charges de personnel	129 637,00 €	161 000,00 €	24,19 %
65- Autres charges de gestion courante	4 000,00 €	2 000,00 €	-50,00 %
Total des dépenses courantes	565 000,00 €	569 000,00 €	0,71%
66- Charges financières	35 000,00 €	27 000,00 €	-22,86 %
67-Charges exceptionnelles	4 300,00 €	3 000,00 €	-30,23%
014-Atténuation de charges	108 000,00 €	100 000,00 €	-7,41%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	712 300,00 €	699 000,00 €	-1,87%
Total des dépenses d'ordre	220 000,00 €	214 000,00 €	-2,73%
Total général des dépenses	932 300,00 €	913 000,00 €	-2,07%

Chapitre 011 : Charges à caractère Général

Le total des charges à caractère général s'élève à 406 000 €. Elles sont en baisse de 5,88 % par rapport à l'année 2014.

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

D'un total de 161 000 €, ce chapitre représente 17,63 % du budget de fonctionnement.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

D'un montant de 2000 €, ce chapitre représente 0,22% du budget. Sont concernées par ce chapitre les demandes d'admission en non valeur demandées par M. le Trésorier Principal.

Chapitre 66 : Charges financières

Le montant lié aux charges d'intérêts est estimé à 27 000 €. Ce chapitre représente 2,96% du budget de fonctionnement.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Ce chapitre s'élève à 3 000 € et représente 0,33% du budget de fonctionnement.

Sont affectés dans ce chapitre les différents dégrèvements demandés par les Ingréens.

Chapitre 014 : Atténuation de Produits

Ce chapitre s'élève à 100 000 € et correspond au paiement de la redevance pollution.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

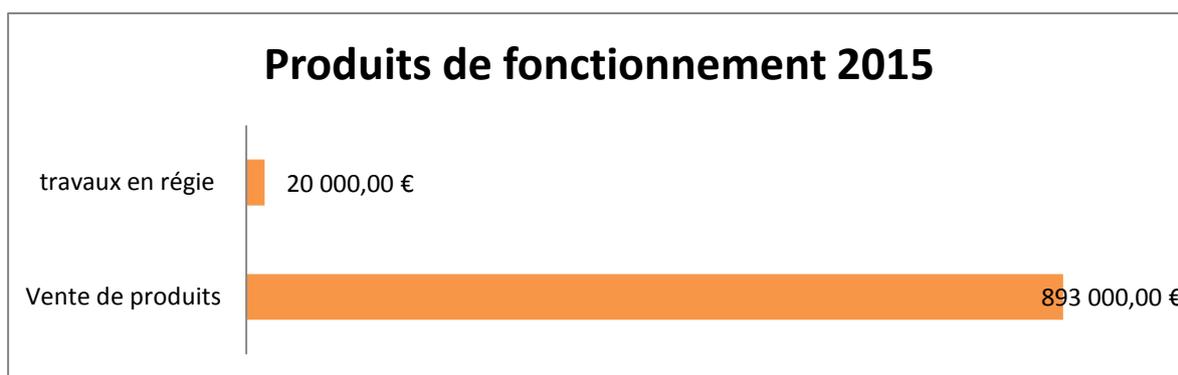
Le montant viré à la section d'investissement serait de 65 000 €. Ce chapitre représente 7,12% du budget de fonctionnement.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections

Le montant des amortissements est estimé pour l'année 2015 à 149 000 €. Ce chapitre représente 16,32 % du budget de fonctionnement.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 913 000 €.



Chapitre 70 : Vente de produits

Ce chapitre s'élèverait à 893 000 € et représenterait 97,81 % du budget de fonctionnement. La vente d'eau est assise sur le volume d'eau facturé en 2014 soit 400 000 m³. Il concerne principalement la vente d'eau aux Ingréens ainsi que les diverses locations.

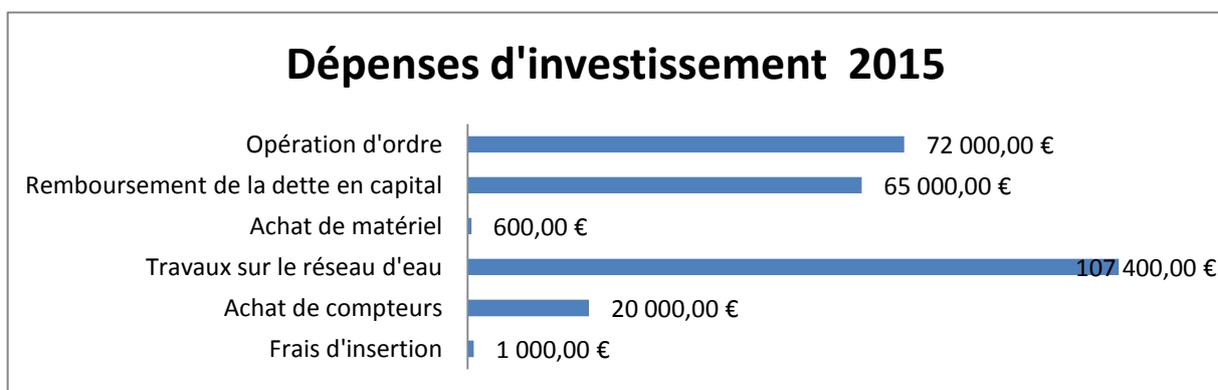
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections

Ce chapitre qui s'élève à 20 000 €, retrace les écritures de travaux en régie qui ont pour contrepartie des comptes de dépenses d'investissement.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 266 000 €.



Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Ce chapitre s'élève à 1 000 € pour des frais éventuels de publicité sur les différents marchés d'investissement qui seront à passer.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

➤ Ce chapitre s'élève à 23 100 €

Il s'agit de l'achat de compteurs d'eau pour 20 000 €, l'achat de matériel pour 600 € et la pose d'une vanne d'isolement pour 2 500 € afin d'isoler la zone des Guettes et permettant ainsi aux entreprises présentes dans la zone de continuer à avoir de l'eau malgré la fermeture du château d'eau.

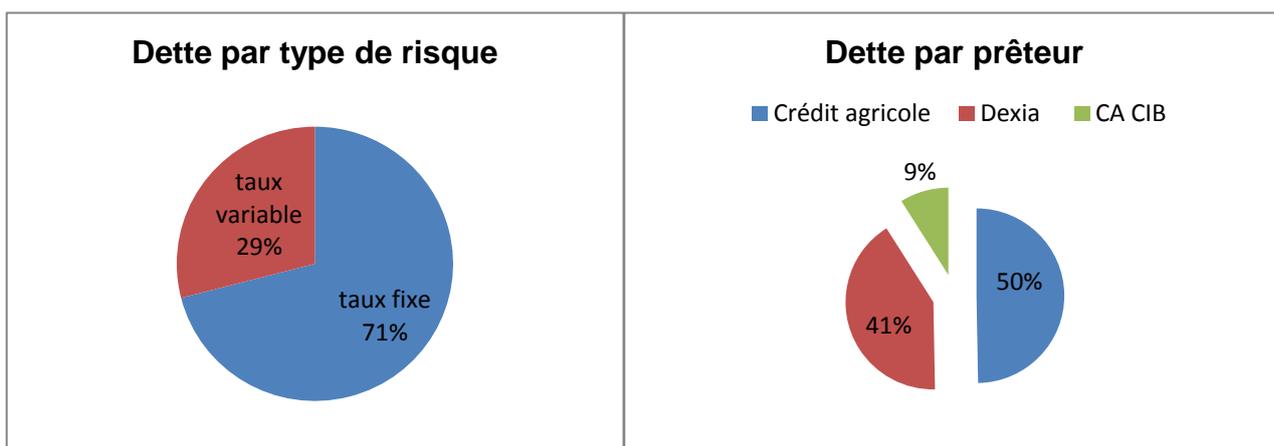
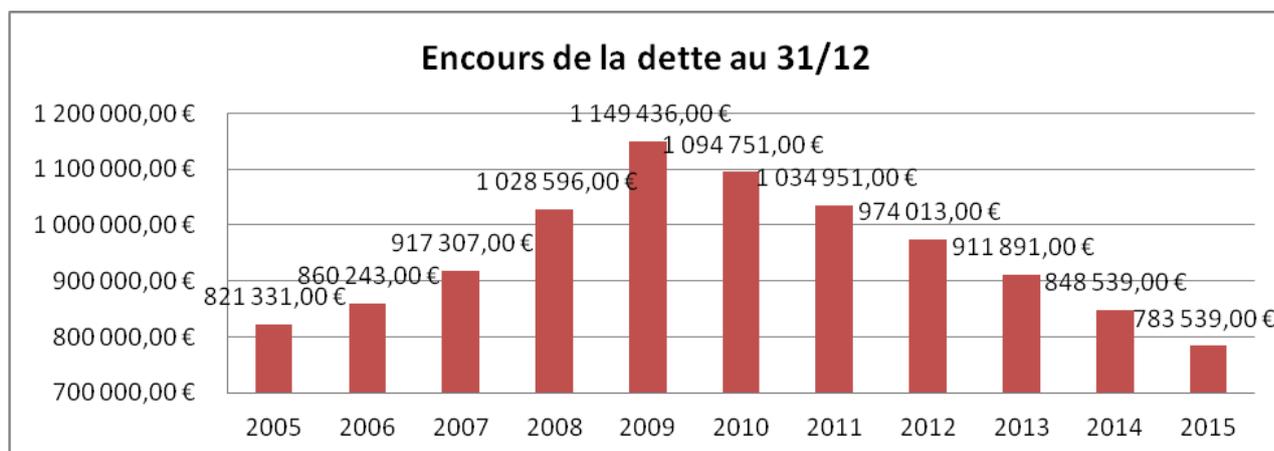
Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Ce chapitre qui s'élève à 104 900 €, se décompose comme suit :

- Divers travaux voirie..... 104 900 € (changement canalisation eau potable, rue de la Mairie).

Chapitre 16 : emprunts

Le remboursement en capital de la dette s'élèverait à 65 000 € pour l'année 2015.



Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transferts entre sections

Ce chapitre s'élève à 72 000 €. Il retrace les écritures de travaux en régie en contrepartie des recettes de fonctionnement ainsi qu'une régularisation de frais d'études pour 52 000 € (somme en dépenses et en recettes)

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 266 000 €.

Chapitre 040: Opérations d'ordre de transferts entre sections

Le montant des amortissements est estimé pour l'année 2015 à 149 000 €.

Chapitre 021: Virement de la section de fonctionnement

Ce chapitre s'élève à 65 000 €.

Chapitre 041: Opérations patrimoniales

Une régularisation de frais d'études pour 52 000 € est à constater dans ce chapitre. Il s'agit d'une opération neutre puisque cette somme se trouve également en dépense.

 *Annexe 3 : synthèse budgétaire Excel- Budget Eau*

Après avis favorable de la commission Finances du 2 février 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants inscrits au projet de budget primitif 2015 du service de l'Eau.

Philippe GOUGEON : Je ne vais pas vous surprendre, au chapitre 012 : charges du personnel, je voudrais que vous nous expliquiez pourquoi il est prévu entre les 2 BP un écart de 24 % en plus ?

Christian DUMAS : Tout simplement, il y a un certain nombre d'agents qui travaillent sur le secteur de l'eau et d'autres qui travaillent dans le secteur ville. En fonction de la charge de travail des travaux envisagés, il y a des agents d'année en année qui sont amenés à passer sur le budget ville ou à passer sur le budget eau. Ce qui veut dire que là des agents ont été transférés vers le budget eau.

Le Conseil Municipal **adopte à la majorité**, avec 23 votes pour et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN), la section de fonctionnement du budget primitif 2015 – Eau.

Le Conseil Municipal **adopte à la majorité**, avec 23 votes pour et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN), la section d'investissement du budget primitif 2015 – Eau.

DL.15.012 – Modification de la constitution des Commissions Municipales

Christian DUMAS expose :

Suite à la Délibération DL.15.001. : Installation d'un nouveau conseiller Municipal de la liste « Ingré 2014, L'avenir avec vous », précisant l'installation dans ses fonctions d'un nouveau Conseiller Municipal, M. Loïc FAYON candidat suivant non élu de la liste « Ingré 2014, L'avenir avec vous », suite à la démission de Mme Françoise AGGAR.

Les Commissions Municipales seront composées comme suit :

Commission	Nombre d'Élus		Désignation	
	Ingré 2014, l'avenir avec vous	Ensemble pour la réussite d'Ingré	Ingré 2014, l'Avenir avec vous	Ensemble pour la réussite d'Ingré
Finances (finances, gestion du personnel, développement économique et emploi)	8	2	-Christian DUMAS (Président de droit) -Magalie PIAT -Franck VIGNAUD -Jean-Louis TOURET -Pascal SUDRE -Marie-Claude BLIN -Claude FLEURY -Baptiste JAUNEAU -Daniel HOAREAU	-Philippe GOUGEON -Benoît COQUAND
Aménagement et cadre de vie (urbanisme, travaux, espaces verts, sécurité, transports)	8	2	-Claude FLEURY -Guillaume GUERRÉ -Thierry AUBINEAU -Laurent JOLLY -Arnaud JEAN -Nadège FONTAINE -Loïc FAYON -Sylvie SIGOT	-Philippe GOUGEON -Bernard HOUZEAU
Éducation, jeunesse, environnement et développement durable	8	2	-Arnaud JEAN -Jenny OLLIVIER -Hélène LORME -Roselyne RAVARD -François LENHARD -Baptiste JAUNEAU -Guillaume GUERRÉ -Nadège FONTAINE	-Benoît COQUAND -Patricia MARTIN
Culture et Sports	8	2	-Hélène LORME -Evelyne CAU - Loïc FAYON -Roselyne RAVARD -Thierry AUBINEAU -Hélyette SALAÛN -François LENHARD -Michèle LUCAS	-Nicole PERLY -Bernard HOUZEAU
Action sociale, seniors, petite enfance, prise en compte du handicap et lutte contre les discriminations	8	2	-Marie-Claude BLIN -Hélyette SALAÛN -Michèle LUCAS -Claude FLEURY -Franck VIGNAUD -François LENHARD -Daniel HOAREAU -Jenny OLLIVIER	-Benoît COQUAND -Patricia MARTIN
Démocratie locale, services publics et communauté d'agglomération Orléans Val de Loire	8	2	-Pascal SUDRE -Catherine MAIGNAN -Laurent JOLLY -Hélène LORME -Sylvie SIGOT -Evelyne CAU -Claude FLEURY -Roselyne RAVARD	-Philippe GOUGEON -Nicole PERLY

Compte tenu de ces éléments, M. Christian DUMAS déclare installer dans les Commissions Municipales où avait délégué Mme Françoise AGGAR, M. Loïc FAYON.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la modification de la constitution des Commissions Municipales.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité**, les propos du rapporteur.

Christian DUMAS expose :

Le Programme Local de l'Habitat est un outil porté par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, dont l'objectif est de mettre en cohérence les politiques des différents intervenants et partenaires, dans le domaine de l'habitat sur le territoire de l'AggLO.

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté Orléans Val de Loire en date du 9 juillet 2013.

Considérant que la ville d'Ingré se doit d'être représentée au sein des instances chargées de l'élaboration du PLH n°3.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner M. Christian DUMAS, Maire d'Ingré, M. Guillaume GUERRÉ, Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire, M. Claude FLEURY, Adjoint au Maire en charge des Travaux, de la Voirie, et de la Proximité, et Mme Marie-Claude BLIN, Adjointe au Maire en charge du Social, la Petite Enfance et la Solidarité, pour représenter la ville d'Ingré dans les instances chargées de l'élaboration du PLH n°3.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité**, les propos du rapporteur.

3 – Informations

1 - Jeudi 19 février à lieu un Conseil d'AggLO, devrait être voté un financement de la part de l'AggLO à hauteur de 160 000 € pour la création d'une piste cyclable rue place Debout, qui partirait de la Fassière jusqu'à la route Nationale 157.

C'est un projet que l'on portait depuis plusieurs mois, et qui serait une belle réalisation si elle se fait, car elle permettra à la fois aux Saranais et aux Ingréens qui habitent en limite de Saran, de pouvoir rejoindre Ingré par un itinéraire sécurisé, notamment les enfants qui fréquentent le lycée ou le collège, de même qu'un bon accès sur la zone d'activité des Guettes.

2 - Et puis nous pourrions éventuellement bénéficier d'un autre financement important de 53 100 euros, pour refaire une partie de la rue du Moulin, notamment sur sa partie actée. Nous aurons à délibérer sur ces 2 co financements.

3 – Je tiens à remercier la communauté de l'AggLO, et particulièrement M. TOUCHARD qui a beaucoup œuvré pour les Ingréennes et les Ingréens. Je lui ai dit samedi matin et je tenais à le dire publiquement.

4 – Dates à venir février / mars :

Dates février	Heure	Manifestation	Lieu
16 fev	18h30	Heure musicale guitare	ELB
16 fev	19 h 00	CM – vote du budget	Salle Guy Durand
17 fev	18 h 30	Heure musicale cuivre	ELB
17 fev	19h00	Réunion bilan des APP	Salle Guy Durand
18 fev	18h45	Heures musicales saxo	ELB
18 fev	17h00	Visite terrain football synthétique	
19 fev	16h00	Visite des travaux salle de convivialité	Salle convivialité
19 fev	18h30	Heure musicale clarinette	ELB
21 fev	14h-17h	Marché aux vêtements asso familiale	Salle des fêtes
22 fev	14h30-17h	Marché de printemps-jumeaux et plus	Salle des fêtes

Dates Mars	Heure	Manifestation	lieu
2 au 7 mars		Expo cart postales dans le cadre de Festiv'elles	ELB (aux heures d'ouverture)
7 mars	8h-22h	Tournoi de monobasket par anim'afond	Gymnase de la coudraye

8 mars	8h-15h	Tournoi de monobasket par anim'afond	Gymnase de la coudraye
7 et 8 mars		Concours de mondioring	Canis club
9 au 14 mars		Expo sur les femmes dans le cadre de Festiv'elles	ELB (aux heures d'ouverture)
10 mars	20h30	Ecran d'idées thème Où (en) sont les femmes ?	ELB
12 mars	14h30	Thé dansant des séniors	Salle des fêtes
13 mars	20h30	« les sonalistes italiens » concert de Joel Cartier (Festiv'elles)	Église St Loup
16 mars	18h30	Heure musicale flûte traversière dans le cadre de Festiv'elles	Église St Loup
17 mars	14h30	Ciné séniors « Jappeloup »	ELB
17 mars	20h30	Ecran d'idées avec l'asso Sans Titre film « Séraphine »	ELB
21 au 30 mars	14h-19h	Salon Sans Titre – vernissage le 21 mars	ELB
19 mars	18h45	Commémoration FNACA	Monuments aux morts
20 mars	20h30	Lecture-théâtre de l'avant scène festiv'elles	ELB
22 mars		1 ^{er} tour des élections départementales	Bureaux de vote
28 mars	16h	Carnaval	Parc de bel air
29 mars	8h30-13h	Parcours du cœur course pour prévention maladie du cœur	
29 mars	15h30	Conférence sur l'art – peinture et musique (Sans titre)	ELB
29 mars		2 ^{eme} tour des élections départementales	Bureaux de vote

4 – Questions diverses

Philippe GOUGEON : Quelle est la date du prochain conseil municipal ?

Christian DUMAS : le 22 avril à 19 h 00.